

## DE LA MGI à la MLDS

La MGI (Mission Générale d'Insertion ) est devenue MLDS (Mission Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Cette mission contre le décrochage doit être une mission du système éducatif .

L'évolution de MGI à MLDS exprime la volonté de l'Education Nationale de trouver des solutions au décrochage internes à l'école , plutôt que des solutions sortant les jeunes du système Educatif.

Nous ne pouvons que soutenir cette évolution à condition que les moyens de réussir lui soient donnés.

Nous refusons le transfert pur et simple du travail effectué par les personnels MGI aux équipes des établissements, enseignants, CPE .... en plus de leur taches habituelles sous prétexte que cela devient leur mission.

De manière générale les enseignants ne sont pas formés à l'accomplissement de ces taches. Les personnels ex MGI actuellement en poste ont l'expertise et les compétences pour accompagner les jeunes et les équipes éducatives.

Il y a nécessité de les maintenir en poste et de reconnaître le travail spécifique des personnels de la MLDS en leur donnant des perspectives de titularisation prenant en compte la réalité de leur métier . Le SNES demande l'ouverture d' une discipline type CPIF dans le cadre de plan Sauvadet de même qu'il revendique la création d'une filière CPIF avec CAPES et agrégation. Pour les personnels actuellement en poste il faut prendre en compte les problèmes de carrière de mobilité, de concours et d'inspection.

Le ministère souhaiterait plutôt confier la mission aux enseignants disciplinaire en leur permettant d'acquérir une mention complémentaire MLDS....et ne pas recruter sur la spécialité coordination pédagogique et ingénierie de formation.

La tendance actuelle dans les établissements est de considérer que cela fait partie des services donc sans contreparties ni financières ni horaires malgré la multiplication des réunions (GAIN – Groupes Aide à l'Insertion).

Pour que la mission et la prise en charge des jeunes décrocheurs puisse être considérée comme une mission pleine et entière elle doit être prise en compte dans les VS ( donc dans la DHG) et non pas simplement rémunérée en heures supplémentaires (HSE)

Pour le SNES la mission doit reposer à la fois sur des personnels MLDS permanents titulaires et les personnels enseignants et vie scolaire sur la base du volontariat avec prise en compte dans leur service.

C'est à ces conditions que nous pourrons lutter efficacement contre le décrochage.

René DELALANDE, Julien LUIS